

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez notre et l'utilisation de cookies pour vous proposer des contenus et services adaptés à vos centres d'intérêts.

## Energies renouvelables : la Cour des comptes critique les dispositifs de soutien public

Dans un rapport rendu public mercredi, l'institution s'inquiète du coût des mécanismes destinés à soutenir l'éolien et le solaire et propose un meilleur contrôle démocratique sur la politique énergétique.

LE MONDE | 18.04.2018 à 19h04 • Mis à jour le 18.04.2018 à 19h06 | Par Nabil Wakim



Des éoliennes à Nibas (Somme), le 22 février 2018. CHARLY TRIBALLEAU / AFP

Trop cher, pendant trop longtemps, pour un impact inférieur aux objectifs souhaités : la Cour des comptes s'est penchée, à la demande du Sénat, sur le soutien public aux énergies renouvelables.

Dans un [rapport](https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf) (https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf) rendu public mercredi 18 avril, la Cour estime que la France doit **renforcer** la cohérence, l'efficacité et la transparence de sa politique de soutien au développement des énergies renouvelables. Si les magistrats reconnaissent que la transition énergétique est un exercice difficile à **mettre** en œuvre, ils estiment que les pouvoirs publics devraient **être** plus vigilants sur la « *rationalité économique* » des décisions prises et sur le « *bon usage des deniers publics* ».

### ■ Un coût élevé, loin des objectifs affichés

« *Malgré les efforts* » entrepris pour **assurer** le déploiement des énergies renouvelables, la Cour des comptes note « *un décalage persistant au regard des objectifs affichés* ». Les moyens financiers mobilisés par l'Etat sont pourtant « *conséquents* », selon la Cour, qui estime les dépenses publiques de soutien au secteur (essentiellement le solaire et l'éolien) à 5,3 milliards d'euros en 2016, dont 4,4 milliards pour les éoliennes électriques.

**Lire aussi : Eoliennes offshore : le gouvernement maintient la pression sur la filière**  
(/economie/article/2018/04/16/eoliennes-offshore-le-gouvernement-maintient-la-pression-sur-la-filiere\_5286117\_3234.html)

Pour **favoriser** le développement de la filière, l'Etat a mis en place un système de soutien public, en partie payé par les consommateurs sur leur facture d'électricité, qui consiste à **racheter** l'électricité à un tarif décidé à l'avance. Or ce tarif est très supérieur au prix du marché, et les engagements courent sur vingt ans. La Cour des comptes s'inquiète donc de coûts qui vont **continuer** à **augmenter** au fur et à mesure du développement de la filière... et **persister** dans la durée.

A titre d'exemple, les garanties accordées avant 2011 pour le solaire photovoltaïque représenteront 2 milliards d'euros par an jusqu'en 2030, pour une production qui équivaut à 0,7 % du mix électrique.

La part des renouvelables dans la consommation d'énergie est certes passée de 9,2 % en 2005 à 15,7 % en 2016, mais l'objectif de la France est de **porter** à cette part à 23 % dès 2020. Un objectif qui a très peu de chances d'être atteint.

**Lire aussi : En France, le gisement inexploité des énergies marines**

([economie/article/2018/04/12/en-france-le-gisement-inexploite-des-energies-marines\\_5284480\\_3234.html](http://economie/article/2018/04/12/en-france-le-gisement-inexploite-des-energies-marines_5284480_3234.html))

## ▪ Une focalisation trop importante sur l'électricité

La Cour souligne que ce soutien public bénéficie essentiellement aux énergies renouvelables électriques, au détriment de leurs homologues thermiques. Elle recommande ainsi de mieux **soutenir** ces énergies, en augmentant les moyens du fonds chaleur, qui permet de **financer** les projets de gaz et de chaleur verte par les collectivités et les entreprises.

A titre de comparaison, le soutien aux renouvelables électriques a coûté 4,4 milliards d'euros en 2016, contre 689 millions pour les renouvelables thermiques. Or, souligne la Cour, c'est précisément ce type de soutien qui pourrait **avoir** un impact significatif sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de la France.

La Cour souligne ainsi la difficulté pour la France de **courir** deux lièvres à la fois dans sa politique énergétique : **remplacer** une partie de la production nucléaire par des renouvelables électriques et par ailleurs **lutter** contre le changement climatique en soutenant les renouvelables thermiques.

## ▪ Un besoin de transparence démocratique

Les magistrats soulignent également la nécessité d'une « *stratégie énergétique plus concertée et cohérente* ». Le Parlement devrait être « *mieux associé à la définition des objectifs de développement des énergies renouvelables et des volumes financiers de soutien* », selon la Cour. Elle propose de « *calculer le coût du mix énergétique programmé et les soutiens publics induits* » afin d'asseoir les décisions de programmation énergétique sur ces informations.

Enfin, la Cour préconise également de **créer** un comité sur le modèle du conseil d'orientation des retraites chargé « *d'éclairer les choix* » du gouvernement concernant la politique énergétique.